

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille onze, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/07/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Christine RIFFAUD, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Luc HADJADJ, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Alain FAUCHER, Patrick DESCHARLES, Catherine GAUTHIER, Philippe STEYEART, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011 – 086 : ECOLE DE MUSIQUE DE NOBLAT – COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2010-112 approuvant le mode de gestion en régie de l'école de musique de Noblat

Vu la délibération 2011-085 approuvant les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière de l'école de musique de Noblat

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a précédemment approuvé les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière créée pour gérer l'école de musique de Noblat.

Ceux-ci, à l'article 5, précisent que le conseil d'exploitation est composé, notamment, de représentants du conseil communautaire, membres de la commission musique.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, conformément à l'article R. 2221 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner ses représentants pour siéger au conseil d'exploitation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Désigne les élus de la commission musique de la Communauté de Communes de Noblat pour siéger au conseil d'exploitation de l'école de musique de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 08 juillet 2011

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 11.07.2011

Publié ou notifié

Le : 08.07.2011

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2011-086-ECOLE DE MUSIQUE-COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Date de transmission de l'acte : 11/07/2011

Date de réception de l'accusé de
réception : 11/07/2011

Numéro de l'acte : 2011-086 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110708-2011-086-DE

Date de décision : 08/07/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. Enseignement